



# ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

## sécurité des biens et des personnes

Question écrite n° 82431

### Texte de la question

M. Mathieu Hanotin attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur sur la situation critique du quartier de la gare de Saint-Denis. La mise en place par le Gouvernement de la zone prioritaire de sécurité a été vivement saluée par les habitants de ce quartier. Cependant même si des efforts ont été faits, les résultats tardent à arriver. Le quartier est resté le théâtre de trafics de tous genres (téléphones portables, drogue, or, cigarettes) qui gênent grandement le quotidien de ses habitants. De même le parvis de la gare est devenu un lieu d'activité pour des vendeurs à la sauvette de nourriture cuite sur des chariots de supermarché. Les riverains subissent également des nuisances quotidiennes provoquées par des groupes occupant jour et nuit les espaces publics aux abords de la gare. Ils se plaignent des incivilités et de l'insécurité que génèrent ces groupes dans un quartier qui abrite une gare francilienne accueillant plus de 70 000 passagers par jour. Un homme a même été poignardé au milieu du mois de mai 2015. Il est rare de croiser un policier dans les environs de la gare et les habitants se sentent délaissés par les pouvoirs publics. Il y a donc urgence à agir. Les habitants du quartier sont nombreux à réclamer une présence policière accrue. Il souhaiterait donc connaître les mesures qu'il entend prendre pour remédier à ce problème et permettre aux habitants de retrouver la quiétude.

### Données clés

**Auteur :** [M. Mathieu Hanotin](#)

**Circonscription :** Seine-Saint-Denis (2<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste, républicain et citoyen

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 82431

**Rubrique :** Sécurité publique

**Ministère interrogé :** Intérieur

**Ministère attributaire :** Intérieur

### Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [23 juin 2015](#), page 4700

**Question retirée le :** 20 juin 2017 (Fin de mandat)